

Lettre du 26 septembre 2024

Défense de l'enseignement spécialisé et adapté : signez la pétition

IDFO dénonce régulièrement les conditions de mise en œuvre de l'Ecole inclusive : moyens insuffisants, transfert de responsabilités vers les chefs d'établissements, charge de travail exponentielle, sans prise en compte financière.

Dans le même temps la ministre Belloubet, l'a elle-même rappelé, 24000 élèves se sont vu refuser une scolarisation faute de place dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux (ESMS), comme les IME, les IMPRO, les IEM, les ITEP

Or, au lieu d'en tirer les conclusions qui s'imposent et de renforcer l'enseignement spécialisé, le gouvernement veut poursuivre la fuite en avant de l'acte 2 de l'Ecole inclusive qui aboutit à toujours moins de prise en charge pour les élèves et toujours plus de conditions de travail dégradées.

La Cour des comptes dresse un constat fort juste...

Un rapport de la Cour des comptes publié en septembre 2024 indique par exemple : « *Les effectifs d'élèves en situation de handicap en milieu scolaire ont triplé : 155361 élèves à la rentrée 2006 et 436085 en 2022... Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) prescrivent des affectations en établissements médico-sociaux qui n'aboutissent pas toujours, faute de places ou en raison du choix des familles. De telles situations conduisent les écoles et les établissements scolaires, en raison de l'obligation de scolarisation qui incombe au ministère de l'Éducation nationale, à accueillir des élèves présentant des troubles face auxquels les intervenants éducatifs se sentent démunis.* » On ne saurait mieux dire...

Et d'ajouter : « *Il faut également relever le manque de travaux qui permettraient d'analyser en quoi la scolarisation des élèves en situation de handicap est bénéfique pour eux en termes de réussite scolaire et, plus largement, éducative, ainsi que l'impossibilité de distinguer les parcours ou les dispositifs les plus efficaces et efficients. Il en résulte qu'il n'est guère possible de se prononcer sur les performances du modèle français d'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.* »

Le véritable « bénéfice » ne serait-il donc pas plutôt pécuniaire, sachant qu'un élève scolarisé en classe ordinaire coûte entre 3 et 10 fois moins cher qu'un élève dans l'enseignement spécialisé ?

Parce que nous n'acceptons ni les remises en cause des droits des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers, ni la dégradation continue de nos conditions de travail, IDFO réuni en bureau national le 17 septembre appelle à signer et relayer la pétition interfédérale de défense de l'enseignement spécialisé et adapté.

<https://www.fo-fnecfp.fr/petition-defense-de-lenseignement-specialise/>

POUR :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL ;
- La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)